2

DÉMINÉRALISER -

Prioriser les budgets pour mieux vivre dans nos territoires

Les cours d'école, les espaces hospitaliers et de nombreux espaces publics restent largement imperméabilisés. En période de chaleur, ces surfaces aggravent l'inconfort thermique et lors de fortes pluies, elles accélèrent le ruissellement. Désimperméabiliser et végétaliser nos espaces publics permet de redonner une place au sol vivant, de mieux gérer l'écoulement de l'eau et d'améliorer le confort de vie dans nos villes.

MESURE 2 :

Mobiliser 500 millions d'euros par an pour des espaces publics plus vivants

Mobiliser 500 millions d'euros par an sur cinq ans pour un programme national de désimperméabilisation des cours d'école, des hôpitaux et des espaces publics, en privilégiant les solutions paysagères et la gestion à la parcelle des eaux pluviales.

500 M€

Par an sur cinq ans pour transformer nos espaces publics

La priorisation budgétaire des solutions paysagères est aussi un choix économique : **les aménagements paysagers de gestion des eaux pluviales,** comme les noues, **peuvent coûter jusqu'à 10 fois moins cher** que les aménagements traditionnels bétonnés.

5

ENGAGER -

Faire de chaque citoyen un acteur de la transition écologique

La réussite de la transition écologique dépend aussi de l'engagement de chaque citoyen dans son quotidien. Sensibiliser les jeunes générations au vivant, à la biodiversité et à l'importance de la végétalisation est un levier essentiel pour faire évoluer durablement les comportements.

MESURE 5 :

Étendre le service civique écologique aux entreprises du paysage

3 MOIS

Au contact de la nature pour le plus grand nombre de jeunes après la fin du secondaire

Cette mesure serait une expérience concrète d'éducation au vivant, à la biodiversité et au collectif.

Il est nécessaire de sensibiliser concrètement les jeunes générations à l'environnement et de leur permettre de découvrir les métiers du paysage, afin de faire naître des vocations et créer des passerelles vers l'emploi. Les entreprises du paysage ont la capacité d'accueillir, de former et d'accompagner les jeunes vers des emplois durables.

www.lesentreprisesdupaysage.fr

LES ENTREPRISES DU PAYSAGE

chaque jardin compte

Réalisation : HOPSCOTCH - Crédit photo : iStock - Impression : Copyprint

INVESTIR DANS LE PAYSAGE

5 PRIORITÉS CONCRÈTES POUR MIEUX VIVRE EN FRANCE



La nature est une infrastructure vivante pour la France.
Donnons-lui la place qu'elle mérite
dans nos politiques publiques.

LES ENTREPRISES DU PAYSAGE

chaque jardin compte

1

DÉMOCRATISER -

Piloter pour développer la nature en ville

La nature en ville est un enjeu de qualité de vie, de justice sociale, de santé publique et d'adaptation aux fortes chaleurs. Pourtant, l'accès aux arbres et aux espaces verts demeure inégal selon les territoires. La France se situe en dessous de la moyenne européenne en matière d'ombrage et de végétalisation de ses grandes villes. Il est urgent de mieux valoriser le patrimoine arboré existant et de faire de la nature en ville une priorité des politiques d'aménagement.

MESURE 1 :

Généraliser la règle des 3-30-300

Inscrire la règle des 3-30-300 dans la loi, comme objectif national des politiques de nature en ville, avec un calendrier de mise en conformité des collectivités sur dix ans.

3-30-300

La nature à portée de chaque habitant

3 arbres visibles depuis son logement.

30% de couvert arboré dans son quartier.

300 mètres maximum pour accéder à un espace vert.

Un objectif concret pour garantir à tous les Français un accès équitable à la nature en ville. Toutes les études scientifiques s'accordent sur les bénéfices des espaces verts sur la santé physique et mentale des citoyens.

3

RESTAURER -

Investir dans la résilience des territoires et la préservation de la biodiversité

La résilience de la France ne doit pas se limiter à réparer les dégâts des catastrophes naturelles et du dérèglement climatique. Elle se construit en amont, dans les rivières, les zones humides, les haies bocagères, les forêts et les littoraux. Ces écosystèmes rendent des services écosystémiques colossaux : régulation de l'eau, stockage du carbone, protection contre l'érosion et préservation de la biodiversité. Leur restauration constitue un investissement indispensable pour réduire les risques et protéger durablement nos territoires.

MESURE 3 :

Abonder un fonds innovant pour financer la prévention des risques climatiques

Abonder un fonds innovant porté par les compagnies d'assurance pour financer la restauration des rivières, des berges et des zones humides dans les territoires les plus exposés au changement climatique.

300 M€

Pour restaurer les milieux naturels et anticiper les risques

Les agences de l'État ont déjà établi une cartographie des territoires exposés et les solutions de restauration des rivières et des berges existent, portées notamment par les entreprises du paysage. Un dispositif incitatif et expérimental pourrait mobiliser les compagnies d'assurance pour financer des travaux préventifs et mesurer l'efficacité de ce modèle. Selon la Banque Européenne d'Investissement, **1 euro investi dans la prévention des risques climatiques permet d'économiser 5 à 7 euros de réparation des dommages.**

4

VALORISER -

Utiliser les marchés publics comme leviers de qualité et de transition écologique

Les choix d'achat des collectivités déterminent en grande partie la qualité environnementale des aménagements et de l'entretien des espaces verts. Des marchés accessibles aux entreprises, des critères environnementaux renforcés et une meilleure reconnaissance de la valeur patrimoniale des espaces végétalisés sont indispensables pour faire évoluer les pratiques. Il faut changer de regard : le paysage ne doit plus être considéré comme un coût, mais comme un investissement pour les territoires.

MESURE 4 :

Changer d'approche : passer du coût à la valeur

Réformer les marchés publics paysagers pour mieux reconnaître la qualité technique et environnementale des prestations et valoriser durablement les espaces verts.

30%

De pondération des critères environnementaux dans les appels d'offres

Une réforme des marchés publics qui impose l'allotissement des marchés d'espaces verts, en dotant fortement la qualité technique et environnementale de la réponse et en reclassant les marchés d'entretien dans les budgets d'investissement des communes.